

CONTRAT D'ABONNEMENT 2018

**CENTRE DE REMISE EN FORME « LE SPORTING »
FITNESS & MUSCULATION CARDIO-TRAINING**

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Date et lieu de naissance: _____

Téléphone: _____ Profession : _____

E-Mail: _____

Je soussigné, _____, atteste sur l'honneur, que je ne présente aucune contre-indication à la pratique des activités de remise en forme et déclare être en excellente santé. Par conséquent, je ne pourrai en aucun cas me retourner juridiquement contre la SARL PARMENTIER LOISIRS en cas de problème.

J'ai bien noté également qu'aucun remboursement n'est prévue pour quelque cause que ce soit. Je suis engagé jusqu'au terme de mon abonnement.

Signature

FORMULE ABONNEMENT : _____

PERIODE ABONNEMENT: du _____ au _____

- Certificat médical RIB et autorisation de prélèvement
 Justificatif étudiant, CE

Mode de règlement:

- Espèces CB ANCV Coupons sports
 Chèque(s) : en 1 chèque, en 2 chèques, en 3 chèques.
 Prélèvement automatique. A l'inscription: FI, carte et 1er loyer en _____

CONDITIONS GÉNÉRALES - LE SPORTING

Article 1 : Présentation de l'établissement

Le Sporting fait partie intégrante de la SARL PARMENTIER LOISIRS, société à responsabilité limitée au capital de 158 000 euros, dont le siège est à Merlimont (62155), rue Camille Delacroix, identifiée sous le numéro SIRET 435 368 501 00019 R.C.S Boulogne sur mer, représentée par Monsieur Maxime Parmentier, co-gérant, ayant tous les pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de ses pouvoirs légaux et statutaires de Direction générale.

Le Sporting est un centre de remise en forme qui comprend une salle de fitness pour cours collectifs, une salle de musculation et de cardio-training, des vestiaires ainsi que des sanitaires.

Le complexe est situé dans un cadre exceptionnel permettant les activités de remise en forme et de bien-être.

Le centre est donc spécialisé dans le fitness, la musculation, le cardio-training et toutes les activités de remise en forme et de bien-être s'y rattachant. Le centre est ouvert à toutes personnes désirant pratiquer ces activités sportives et qui souhaitent bénéficier d'un service de qualité.

Article 2 : Abonnement

Le Sporting est un centre de remise en forme privé.

Lors de la première inscription, des frais d'inscription sont dus à hauteur de 25 euros. Une carte magnétique de 15 euros est également facturée à l'abonné pour les formules d'au moins un mois. Cette carte magnétique est strictement personnelle et non cessible. En cas de perte ou de détérioration, une nouvelle carte sera fournie au membre par le centre contre paiement de la somme de 15 euros.

La qualité de membre s'obtient pour un mois ou pour un an de date à date. Chaque adhésion est nominative et est incessible.

Il existe différentes formules d'abonnements : à la séance, au carnet, au mois ou à l'année. La totalité du prix de l'abonnement est due à l'avance lors de la souscription. Dès la souscription de l'abonnement quel qu'il soit, aucun remboursement ne sera prévu pour quelque cause que ce soit; les sommes sont dues et ce jusqu'au terme contractuel de la souscription.

Abonnement annuel:

L'abonnement annuel engage le cocontractant pour une période d'un an de date à date, et est renouvelé automatiquement par tacite reconduction par périodes semestrielles.

Le membre a la possibilité d'effectuer des paiements en deux ou trois fois sans frais, ou aussi par prélèvement automatique mensuel avec frais. Ces facilités accordées ne pourront en aucun cas s'apparenter à un crédit, à un paiement au mois ni à une remise en cause du principe du paiement de la totalité d'avance.

Tout impayé pour quelque raison que ce soit entrainera 15 euros de frais. Après deux impayés, l'abonnement sera immédiatement résilié et des démarches de recouvrement seront engagées.

Article 3 : Fonctionnement

L'accès au centre est strictement réservé aux membres à jour du règlement de leur abonnement, qui ont donc la possibilité d'accéder aux cours de fitness ou à la salle de musculation ou aux deux en fonction de leur abonnement.

Chaque membre doit automatiquement et impérativement badger à son entrée au centre. La carte doit être également présentée sur toute demande du personnel du centre.

Les adhérents disposent de vestiaires ainsi que de casiers avec ou sans clés.

Il est impératif de se présenter dans les différentes salles en tenue appropriée, décente et adaptée, avec des chaussures spécifiques qui doivent être distinctes des chaussures de ville et surtout différentes de celles portées à votre arrivée dans le centre.

Pour le travail au sol ou sur les appareils, une serviette à poser sur les tapis ou sur les différentes machines de musculation cardio-training est obligatoire.

Pour le confort et le bien-être de tous, du papier et du produit sont à disposition pour nettoyer les appareils après utilisation.

Article 4 : Sécurité

Le centre est privé et il est strictement réservé aux membres du Sporting. Les visiteurs ne pourront accéder au centre que s'ils sont accompagnés

d'un membre du personnel du centre. Il n'est pas prévu de service de garderie, en conséquence les enfants des adhérents ne peuvent être admis.

La salle de musculation est interdite aux personnes de moins de 16 ans. (autorisation parentale pour les mineurs).

Un certificat médical attestant l'aptitude à la pratique des sports de remise en forme datant de moins de 3 mois est obligatoire.

Il est fortement conseillé aux adhérents de souscrire une assurance complémentaire individuelle « accidents » pour leur responsabilité civile dans les dommages qu'ils pourraient causer aux autres ou aux installations.

Le membre s'engage également à respecter les locaux, les installations et le matériel mis à disposition dans le centre. Il est interdit de fumer, cracher, mâcher du chewing-gum, manger à l'intérieur des deux salles, et le membre est prié de déposer les déchets dans les poubelles prévues à cet effet.

Le centre décline toute responsabilité sur les pertes, destructions d'objets ou vols qui pourraient être commis à l'intérieur de ses locaux.

Les effets personnels doivent être rangés dans les casiers prévus à cet effet ; il n'est pas conseillé de venir au centre avec des bijoux, des objets de valeur et des espèces en grande quantité. Le centre n'est pas assuré pour le dédommagement des vols et détériorations éventuels.

Les adhérents doivent toujours être courtois, particulièrement entre eux, avec le personnel et la Direction. Tout comportement discourtois, dénigrant, insultant, contraire à la bienséance, aux bonnes mœurs ou incompatible avec la bonne tenue du centre, constaté par la Direction ou le personnel du centre fera l'objet d'une exclusion sans aucun remboursement.

Article 6 : Calendrier-horaires-vacances

En basse saison (Septembre à Juin), le centre de remise en forme est ouvert:

du lundi au vendredi de 9h à 21h sans interruption ;

le samedi de 9h à 12h30 ;

le dimanche de 9h à 12h.

Les horaires des cours collectifs de fitness seront affichés à l'entrée du Sporting et disponible sur simple demande.

En haute saison (Juillet et Août), compte tenu du caractère saisonnier et de l'activité et du lieu où se situe le Sporting, les horaires sont différents, à savoir :

Lundi/mercredi/vendredi de 9h à 20h sans interruption ;

Mardi/jeudi de 9h à 21h sans interruption ;

Le samedi de 9h à 12h30 ;

le dimanche de 9h à 12h.

Les horaires des cours collectifs de fitness seront affichés à l'entrée du Sporting et disponible sur simple demande.

Pour pouvoir assurer un cours collectif, un minimum de 4 adhérents au cours concerné est souhaité.

Nous veillons à assurer une présence quasi permanente ; mais une absence ponctuelle ne saurait être reprochée au centre.

La planning des cours collectifs de fitness (congrés du personnel, absence non prévue, cas de force majeure...) peut être modifié à tout moment, sans aucun remboursement possible. En cas de changement abrupte, les modifications seront affichés à minima deux jours avant.

Le Sporting est fermé les ponts et jours fériés. Le Sporting est fermé uniquement 1 semaine lors de la période des vacances scolaires d'hiver. Ces jours de fermeture sont affichés annuellement.

Article 7 : Surveillance et confidentialité

Le Sporting conserve les données fournies par ses adhérents pour son seul usage interne, dans le but d'offrir le meilleur suivi de service à sa clientèle.

Les données ne seront pas communiquées aux tiers. Les adhérents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant individuellement.

Date :

Signature de l'adhérent :